

Pierrette MATHIAU
27 rue des Fleurs
87 160 ARNAC-LA-POSTE
Tél : 06-81-16-20-80
Mail : centauree@gmail.com

Arnac-la-Poste, le 20 juin 2018

A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur
En charge de l'enquête publique
Sur le projet de « Centrale éolienne de la
Lande » à Blanzac

Objet : Projet d'aérogénérateurs « Centrale éolienne de la Lande » Blanzac

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitante depuis plus de 3 ans de la Haute-Vienne et donc de la région Limousin, je parcours avec plaisir cette magnifique contrée dont j'admire, avant tout, la beauté des paysages.

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon opposition déterminée à l'installation d'aérogénérateurs sur la commune de Blanzac, et cela, pour de nombreuses raisons :

⇒ **L'une des principales richesses de notre territoire réside dans sa qualité paysagère qui va être détruite par les centaines d'aérogénérateurs en projet sans aucune stratégie d'implantation.**

Le bocage préservé qui constitue un cadre de vie authentique, paisible et agréable à vivre est voué, progressivement à se transformer en **véritable zone industrielle** pour servir les intérêts de lobbies puissants, de quelques privés bradant leurs terres et de collectivités avides de quelques subsides dérisoires pour limiter la baisse des dotations de l'Etat dont elles sont bénéficiaires.

⇒ **Le potentiel éolien est dérisoire dans nos contrées et ne peut produire que de manière très intermittente une électricité chère et indirectement polluante.**

Le facteur de charge des éoliennes de La Souterraine est de 17% environ avant bridage et les études des promoteurs mentionnent systématiquement une production surestimée (facteur de charge de 21,8% en 2017 au niveau national-chiffre RTE). Nos ancêtres connaissaient le faible potentiel éolien de notre région : ils n'avaient pas installés de moulins à vent mais seulement des moulins à eau dans notre belle région du Limousin dont la production d'électricité est fournie à plus de 80% déjà par des énergies renouvelables (hydroélectricité notamment).

Par ailleurs, certains pays ayant constaté la non-rentabilité des aérogénérateurs ont décidé de ne plus les subventionner (ex. Angleterre) d'autant qu'ils sont générateurs indirectement de fortes émissions de CO₂ : l'Allemagne est le pays le plus émetteur de CO₂ d'Europe car il faut des centrales thermiques de compensation pour répondre à la demande d'électricité en l'absence de vent. D'après les propres chiffres de RTE, plus la France installe d'éoliennes, plus elle émet du CO₂ alors qu'on nous dit qu'il faut faire appel à plus d'énergie renouvelable pour limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de CO₂ !

⇒ **Les projets de parcs éoliens font courir un risque sanitaire** sur de nombreuses personnes **du fait d'un habitat dispersé.**

La rencontre d'habitants résidant près de parcs éoliens (notamment ceux de Lesterps en Charente) et la prise de connaissance de nombreux rapports, études et alertes faites, entre autres, par l'Académie de Médecine, l'Ordre des médecins en Allemagne, l'association des victimes de l'éolien..., démontrent que les infrasons émis par les aérogénérateurs entraînent de graves troubles de la santé (tachycardie, nausées, vertiges, sommeil perturbé...) et cela sur de très grandes distances puisque la NASA a prouvé que ces infrasons conservent encore 80% de leur intensité à 10 km de distance. Comment après que l'ensemble du Sénat d'Australie ait été choqué par les révélations scientifiques et les témoignages de riverains sur les impacts des aérogénérateurs sur la santé et des méthodes du lobby éolien pour systématiquement les cacher, nous soyons encore une fois en France en train d'occulter cette réalité ? La réponse est la même que pour tous les scandales sanitaires (amiante, Médiator, Dépakine etc...) : il s'agit de préserver les intérêts financiers privés de quelques-uns au détriment du bien commun.

Certains commissaires enquêteurs et Préfets ont le courage et la conscience morale d'émettre des avis défavorables et de ne pas accorder les permis de construire pour ces parcs éoliens, d'appliquer ainsi le principe de précaution (obligation morale et juridique vous incombant) et de préserver les populations et l'environnement comme par exemple à Tilly, Thollet-Coullonges et Parnac-Saint Gilles.

J'espère vivement que vous suivrez ces exemples et ne serez pas complice d'un futur scandale sanitaire et environnemental en émettant un avis défavorable sur ce projet d'aérogénérateurs de Blanzac et que cet avis sera suivi par Monsieur le Préfet pour ne pas accorder le permis de construire et l'autorisation d'exploitation.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Pierrette MATHIAU